

RELATION

DE LA

CÉRÉMONIE D'INAUGURATION

DU MONUMENT DE RÉHABILITATION

Élevé le 29 Septembre 1850, dans le Cimetière de Neuchâtel,

A LA MÉMOIRE

DU D^r A.-N. PETITPIERRE ET DE H.-L. DUBOIS,

Morts dans les prisons de Neuchâtel,

SUIVIE

D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LE D^r PETITPIERRE.



NEUCHÂTEL,

IMPRIMERIE DE FRÉD. LOUTZ ET C^e.

—
1850.

RELATION

DE LA

GÉRÉMONIE D'INAUGURATION

DU MONUMENT

Élevé à la Mémoire du D^r A.-N. PETITPIERRE et H.-L. DUBOIS.



... L'avenir expiatoire
Réhabilitera leur gloire.
L'avenir n'est point oublieux ;
Ils comptèrent sur lui sans doute,
Alors qu'au terme de leur route,
Ils fermaient tristement les yeux.

La journée du dimanche 29 septembre 1850 a été pour le canton de Neuchâtel tout entier une journée imposante et solennelle, qui marquera dans les annales de notre jeune République, et qui contribuera d'ailleurs à consolider son existence.

- La pensée de réhabiliter la mémoire du docteur Petit-pierre, mort en 1834 dans les cachots, martyr de son attachement à la Suisse, cette pensée généreuse se fit jour immédiatement après la révolution de 1848, comme conséquence nécessaire d'un affranchissement que cette noble victime avait appelé de tous ses vœux. Quelques patriotes dévoués organisèrent, pour l'érection d'un monument, une souscription limitée à la rétribution la plus modique afin de permettre à toutes les bourses d'y prendre part.

Diverses circonstances, se rattachant essentiellement à la refonte de nos institutions, entravèrent ou plutôt ralentirent l'élan national sans le paralyser : en outre, dans différentes réunions la question fut agitée si le monument à élever ne serait pas commun à un autre patriote également mort dans les prisons en 1835, H.-L. Dubois, de Travers, et cette idée, qui fut partagée par le Comité central de l'Association patriotique, contribua encore à retarder la solennité qu'on projetait.

Enfin, dans le courant de cette année, toutes les formalités préliminaires ayant été remplies, et la souscription ayant atteint le chiffre nécessaire, on décida que le monument à élever serait aussi simple que l'avait été la vie des deux hommes auxquels s'adressait ce témoignage de la faveur publique; qu'il consisterait en une simple pierre tumulaire en forme d'obélisque, extraite de la belle carrière récemment découverte au-dessus de Fahy.

Il restait un point important à éclaircir. L'inhumation du docteur Petitpierre avait été opérée nuitamment et clandestinement, le 15 janvier 1834, à quatre heures du matin. L'autorité d'alors, si intéressée à effacer la mémoire d'un événement qui avait causé une douloureuse sensation dans toute la Suisse, avait soigneusement tenu secret le lieu de sa sépulture; des trois ou quatre jeunes gens qui, malgré les précautions d'une police ombrageuse, étaient parvenus en se cachant derrière un mur à être les témoins muets de ce drame funéraire, et qui payèrent d'une détention de quelques heures cet acte de courage, deux étaient morts et le troisième hors d'état de fournir aucun renseignement positif. Cependant, en consultant le registre mortuaire, et surtout en recourant aux employés subalternes qui avaient été acteurs ou témoins dans ce lugubre drame,

on parvint à connaître d'une manière précise l'emplacement où reposait le corps du docteur Petitpierre. Il n'en fut pas de même pour la tombe de Dubois, qui reste ignorée, bien que l'on désigne la partie supérieure du cimetière comme recélant les restes de ce patriote.

Le Comité du Monument ayant annoncé que tous les préparatifs étaient faits, le Comité central de l'Association patriotique prit en main la direction de l'affaire ; il adressa à toutes les sections et à tous les citoyens un appel qui fut publié par les journaux, et fixa au 29 septembre le jour où ce grand acte de réparation devait s'accomplir. La coïncidence de l'époque choisie pour cette solennité avec la session du Grand-Conseil devait lui imprimer un caractère d'autant plus imposant et significatif.

L'atmosphère pluvieuse des jours précédents laissait présager pour cette fête-funéraire des entraves et des contre-temps qu'heureusement on n'a pas eu à déplorer : jamais en effet cérémonie ne fut favorisée d'un temps plus convenable ; la pureté et la douceur de l'air semblaient s'allier dans cette circonstance avec la disposition des esprits. Le concours d'une température favorable pouvait d'autant mieux être apprécié pour une démonstration de cette nature, que dans la journée qui précéda la fête et dans celle qui la suivit ; le ciel fut constamment menaçant et que la pluie tomba avec violence à plusieurs reprises.

Dès huit heures du matin la ville se remplit peu à peu d'une affluence inaccoutumée, surtout dans les quartiers avoisinant la place du Gymnase, où était le lieu du rassemblement général. A chaque instant on voyait arriver, soit à pied, soit en voiture, tantôt des sections patriotiques précédées de leurs belles bannières surmontées d'un crêpe, tantôt des groupes de citoyens. Nos voisins du canton de

Vaud n'avaient pas voulu demeurer en reste des patriotes du canton, et deux députations de Grandson et d'Yverdon comprenant une quarantaine de membres, à la tête desquels se trouvait le préfet de ce dernier district, firent leur entrée en ville à dix heures, avec les bannières respectives de ces deux localités. Dans le même temps à peu près arriva le Comité central en tête des sections du Vignoble et précédé de tambours.

Le Comité de la fête avait senti la nécessité de réclamer le concours d'un ecclésiastique. Des démarches faites dans le canton même avaient, ce qui est triste à constater, révélé de la part de Messieurs les pasteurs neuchâtelois l'absence de tout bon vouloir. Un jeune ministre de notre pays, mais qui dessert une cure dans le canton de Vaud, M. Redard fils, pasteur à Orsens, comprenant que le caractère auguste de la religion est étranger aux passions politiques, et que son concours est au contraire efficace dans les phases importantes de la vie des peuples comme dans les actes individuels, avait mis le plus grand empressement à répondre à l'ouverture qui lui avait été faite, et à imprimer par sa présence à la cérémonie ce cachet sérieux qu'elle devait avoir.

A onze heures, les personnes qui devaient former le cortège se trouvant toutes réunies sur la place du Gymnase, le signal du départ fut donné par le son des cloches de la ville mises toutes en branle et par les détonations de l'artillerie placée sur la terrasse du Château. Toutes les têtes se découvrirent alors spontanément.

Dix tambours recouverts de draperies funéraires et faisant entendre de sourds roulements, ouvrirent la marche; la foule se rangea respectueusement et silencieusement pour laisser le passage libre. L'émotion et le recueillement se li-

saient sur tous les visages ; et le spectateur le plus indifférent ne pouvait ne pas être impressionné à la vue de cette foule recueillie, sur les têtes de laquelle flottaient de nombreux étendards aux couleurs de la République, et s'avancant d'un pas solennel au son mélancolique des cloches et au bruit étouffé du canon.

En tête de la colonne marchait le Comité central. Au milieu du personnel de ce comité se détachait calme et seraine la figure du docteur Rössinger, de ce brave patriote qui avait payé de huit ans de détention dans les forteresses prussiennes sa participation aux événements de 1831, mais qui, plus heureux que les prisonniers renfermés dans les cachots neuchâtelois, eut le bonheur de survivre à une longue captivité.

Immédiatement après le Comité central venait le cortège des parents. M. le pasteur Redard se trouvait sur la première ligne ; à l'un de ses côtés figuraient les frères de l'une des victimes, M. Gonzalve Petitpierre, député au Conseil des Etats suisses, et M. Gustave Petitpierre, ministre du S^t-Evangile, à Genève ; à l'autre, le fils et le frère de Dubois, M. A. Dubois, demeurant à Grandson ; puis suivaient sur la seconde ligne la veuve de Dubois et trois autres femmes, parentes de ce patriote (*). Après le groupe des parents s'avançaient toutes les sections du Val-de-Travers, comprenant un personnel fort considérable, puis les deux députations vaudoises. Ensuite venait la presque totalité

(*) On a regretté de ne pas voir dans le convoi Madame Rosalie Petitpierre, veuve du docteur. Sans doute que cette veuve infortunée, si intéressante par son caractère et ses malheurs, mais dont la santé est très-fragile, a craint de ne pouvoir résister à l'émotion que devait produire sur elle une cérémonie d'un caractère à la fois doux et déchirant.

des membres du Grand-Conseil présents à Neuchâtel, le président en tête, les membres du Conseil d'Etat, ceux du Conseil administratif de la bourgeoisie de Neuchâtel, puis toutes les autres sections patriotiques dans l'ordre suivant : celles des districts de Boudry, du Lôle, de la Chaux-de-Fonds, du Val-de-Ruz et de Neuchâtel; enfin un nombreux concours de citoyens de toutes les classes et le corps des instructeurs d'infanterie ayant un major à leur tête, fermaient la marche. On pouvait évaluer à près de deux mille le nombre des personnes qui prirent part au convoi.

La colonne, marchant sur quatre à cinq personnes de front, présentait le coup-d'œil le plus imposant. Les premiers rangs se montraient déjà à la porte du cimetière que les derniers se trouvaient encore dans le faubourg. Les quarante bannières des sections patriotiques déployées sur toute la ligne faisaient le plus bel effet. La marche fut lente, solennelle, comme il convenait à une procession de ce caractère; une fraction nombreuse de la population de la ville et des environs ne cessa de suivre le cortège et de manifester, par son attitude, l'intérêt qu'elle prenait à ce grand acte de réparation. (*)

Arrivée dans le champ du repos, la colonne entière défila, dans le plus grand recueillement, devant le monument adossé au mur d'enceinte inférieur et garni de couronnes.

(*) Un correspondant royaliste du *Courrier suisse* ose prétendre que les rues étaient dégarnies de curieux. C'est là une assertion de la plus insigne fausseté, car le cortège eut au contraire dans certains moments, peine à se frayer un passage au milieu de la foule; la ceinture du Cret était couverte de monde et notamment de dames. Bien est-il vrai que dans le quartier du Faubourg, où domine la caste déchuë, la plupart des volets étaient fermés, ce qui n'avait rien d'étonnant.

Sur ce monument on lisait l'inscription suivante :

AUX MARTYRS
DE LA
LIBERTÉ
A.-N. PETITPIERRE
1803-1854,
M.-LOUIS DUBOIS
1791-1855,
MORTS
DANS LES CACHOTS.

— — —
LA
RÉPUBLIQUE
RECONNAISSANTE.
1850.

Aux deux côtés du cénotaphe on voyait deux urnes en fonte, garnies de fleurs, reposant sur des colonnes dont l'une porte la lettre P. (Petitpierre), et l'autre la lettre D. (Dubois).

Le cortège vint ensuite se former en carré sur la partie du cimetière encore veuve de tombes.

Un silence religieux régnait dans cette foule composée d'éléments si divers, quand M. le pasteur Redard parut sur la petite estrade élevée au milieu du carré et prononça d'une voix forte et vibrante l'oraison funèbre suivante :

Chrétiens, mes bien-aimés frères en Jésus-Christ notre Seigneur,

Quand un peuple, à la suite de longs et généreux efforts, est entré dans une phase nouvelle, qu'appelaient de leurs vœux tous les nobles cœurs, un des premiers devoirs que ce peuple a à remplir, c'est de faire ce que nous faisons en ce jour : venir sur les tombes de ceux qui sont morts martyrs de leur dévouement à la patrie, et là, rendre un solennel hommage à leur mémoire.

Mais tout en rendant cet hommage, n'oublions pas de recueillir soigneusement les hautes leçons que le passé nous présente et de

nous pénétrer des pensées et des sentiments que cette solennité est appelée à produire en nous.

Pour arriver à ce que nous sommes et obtenir ce que nous avons, il a fallu sans doute traverser bien des souffrances; mais, ici, bénissons encore la Providence de ce que nous n'ayons pas dû faire plus de sacrifices pour voir le succès couronner nos efforts. Quand nous jetons les yeux sur les contrées qui nous entourent et qu'à la suite de tant de larmes, de tant de sublimes douleurs, de tant d'héroïques combats, de tant de sang répandu, nous les voyons toujours et plus que jamais malheureuses et captives, ah! nos cœurs pourraient-ils ne pas saintement s'émouvoir et ne pas rendre grâce à l'Arbitre suprême de nos destinées de ce que nous, nous soyons sortis victorieux de la lutte, et cela, sans avoir à gémir sur de plus grandes catastrophes, et à pleurer sur un plus grand nombre de victimes?

Toutefois ne nous endormons pas sur nos lauriers, et ne nous imaginons pas que la position que nous avons conquise doive être le terme de nos vœux. Jésus-Christ veut que nous soyons plus que républicains; il veut que son règne, c'est-à-dire le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité s'établisse sur la terre; il veut que nous nous souvenions que nous sommes tous frères, enfants du même père, membres d'un seul et même corps; que nous nous considérions par conséquent tous comme étant solidaires les uns des autres. Voilà ce qu'il veut. Or, puisque telle est la volonté divine, qui de nous pourrait ne pas comprendre que tout ce qui s'est fait jusqu'ici ne doit être envisagé que comme de simples préliminaires dans le plan des destinées de l'humanité?

Mais pour que l'humanité parvienne au grand but que désigne l'Évangile, de sa part deux grandes conditions sont requises. Il lui faut d'un côté la souffrance, et de l'autre la foi en l'immortalité. La souffrance: car, tant que l'homme vit en dehors de la volonté de Dieu, et c'est vivre en dehors de cette volonté que de ne pas vivre en frères ici-bas, il faut que l'homme souffre; il le faut parce que s'il ne souffrait pas, il ne s'inquiéterait plus de cette volonté sainte, et ainsi jamais le règne de Dieu ne viendrait à s'établir sur la terre. L'Écriture le dit: " Ce n'est que par beaucoup d'afflictions qu'on y " arrive. " Et n'est-ce pas, en effet, la souffrance morale des nations qui a écrasé le despotisme des prêtres, la souffrance matérielle des peuples qui naguère a ébranlé tous les trônes de l'Europe et finira par les briser tous? Oui, pour que l'humanité parvienne au but que veut l'Évangile, la souffrance est nécessaire. Plus l'homme souffrira, plus il aura " faim et soif de justice "; et plus il sera avide de justice, plus promptement s'établira dans le monde le règne que

Jésus est venu prêcher, le règne de l'amour. Il y a plus : on ne peut voir souffrir son semblable sans souffrir soi-même. C'est là une loi de la nature, immuable, éternelle. Je vous en prends tous à témoin. A la pensée des inconcevables cruautés que le vieux monde exerce encore et toujours contre les valeureux champions de la vérité, ne sentez-vous pas une sainte indignation s'emparer de vos cœurs et vous donner une force inconnue ? Eh bien, une fois que cette indignation est arrivée à son comble et anime tout un peuple, elle devient une tempête qui renverse et fracasse tout sur son passage. Voilà comme du mal surgit le bien, comme le juste naît de l'injuste. Honneur donc à tous les martyrs de la vérité ! De leurs souffrances et de leur sang naissent de nouveaux combattants.

Honneur à tous ! et particulièrement honneur à vous, nobles victimes en mémoire de qui nous sommes ici rassemblés. Il était temps enfin que vos cendres chéries reçussent les honneurs de la sépulture et que le patriotisme élevât sur vos tombes un monument, éternel témoignage de votre dévouement.

Mais, si la souffrance est nécessaire à l'humanité pour atteindre le but que le Sauveur lui assigne, seule elle est insuffisante. Il faut outre cela la foi en l'immortalité. Avec la ferme croyance que nous sommes des êtres immortels, non-seulement nous ferons avec joie, quand il le faudra, le sacrifice de nos vies, mais encore ne nous considérant jamais ici-bas autrement que comme étrangers et voyageurs, nous cesserons à l'instant de vivre d'une vie d'égoïsme. Si jamais société ne fut plus unie par les liens de l'amour et de la fraternité que celle des premiers chrétiens, c'est parce que la foi de ces hommes était grande. Ils étaient fermement convaincus que " Jésus a mis en évidence la vie et l'immortalité par son Evangile. " Voilà comme de la foi découle le dogme sublime de la charité. Aussi, tant que le monde continuera à être rongé par la lèpre du matérialisme ou abruti par la superstition, jamais le règne de la vraie démocratie n'y jettera de racines et ne s'y affermira. Il faut que le flambeau de l'Evangile y reparaisse dans toute sa pureté. Et alors, une fois que nos âmes seront affranchies du doute et de l'incrédulité, une fois que nous ne nous considérerons plus ici-bas que comme une caravane de voyageurs qui, pour atteindre le ciel, ce séjour d'une sublime et éternelle beauté, est obligée de traverser une vallée d'épreuves, la terre ; au lieu d'une société qui s'entre-déchire et s'entre-tue, nous formerons de nouveau un peuple de frères, un peuple où " tous ne seront qu'un cœur et qu'une âme ; " alors, comme dans les premiers temps de l'Eglise, parmi nous il n'y aura plus d'indigence ; l'égalité règnera, et dans ce monde qui n'a pour ainsi dire jamais été

que le théâtre de luttes fratricides ; il y aura place pour tous, travail pour tous, bonheur pour tous. Chacun, apportant selon ses facultés, recevra selon ses besoins.

Mes frères, nous nous décorons du titre de républicains démocrates : prouvons par notre vie que nous le méritons. Il n'y a que ceux qui marchent sur les traces du grand ami de l'humanité, Jésus-Christ, qui soient en droit de le recevoir. Nous le refusons à tout homme qui refuse de croire à l'Évangile et de se conformer à ses préceptes. Voulons-nous être dignes d'être revêtus d'un tel titre ? Eh bien ! qu'envers ceux qui nous haïssent nous sachions toujours nous montrer vraiment généreux. Que de nos lèvres ne s'échappent jamais l'injure et la malédiction, mais bien des paroles de paix et d'amour. Que lorsque des hommes aveuglés par les passions nous persécuteront injustement et nous poursuivront de leur rage insensée, nous imitions notre Maître et disions charitablement avec lui : " Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. „ En un mot, plaignons au lieu de maudire, pardonnons au lieu de nous venger ; mais aussi soyons toujours, comme le veut saint Paul, " toujours fermes et inébranlables dans l'œuvre du Seigneur. „ Souvenons-nous que " ce sont les violents seulement qui ravissent le royaume " des cieux. „ Miséricordieux donc jusque dans le martyr, voilà quelle doit être notre devise, et Jésus-Christ qui, dans sa vie, l'a pleinement réalisée, voilà celui qui doit être notre seul guide et notre seul modèle. Ah ! puissent les quelques paroles qui dans ce jour solennel viennent de tomber de mes lèvres, ne pas avoir rencontré des cœurs endurcis, et être de ces semences heureuses qui germent et fructifient à salut et grandissent en bénédictions éternelles. Amen !

Le respect que l'on doit à l'asile des morts empêcha seule l'assistance de témoigner par des acclamations l'impression profonde que les éloquents et fraternelles paroles de l'orateur évangélique avaient produite sur elle.

La tâche de se faire l'interprète des patriotes de 1831 avait été confiée au docteur Rössinger, accouru exprès de Genève pour payer un tribut d'hommages à ceux auxquels il avait été lié tout à la fois par la solidarité du malheur et par la conformité des opinions. Voici comment il s'exprima :

Concitoyens, amis et frères,

Dans tous les temps, chez tous les peuples, les derniers devoirs à rendre aux morts ont été regardés comme une chose sacrée. Ce n'est pas seulement chez les nations civilisées de notre Europe, c'est aussi chez les barbares et jusque chez les sauvages de l'Amérique que l'on trouve le culte des tombeaux. Mais si cette imposante solennité des funérailles est un devoir impérieux de la société quand il s'agit du plus humble, du plus obscur des citoyens, de celui qui n'a fait que passer dans ce monde de la vie à la mort, combien n'acquiert-elle pas d'importance quand elle concerne des hommes qui ont bien mérité de leur pays et de la patrie, des martyrs que la haine politique a frappés et dépossédés de la douceur des derniers adieux de leurs amis, de leurs parents, de leurs enfants ?

Qui pourrait donc s'étonner, se formaliser de nous voir réunis autour de ces tombes où reposent depuis près de vingt ans des patriotes qui ont souffert pour notre cause et dont tout le crime fut d'avoir devancé les temps, d'avoir voulu être *hier* ce que nous sommes *aujourd'hui*, des hommes libres, des citoyens suisses, ni plus ni moins !

Ah! bien loin de trouver à redire à cette démonstration *si morale*; destinée à démentir cette assertion des égoïstes " *que l'affection des hommes ne regarde pas ce qui n'est plus,* " ceux qui ont prétendu nous blâmer auraient dû baisser la tête, se taire et rougir !

Non, ce n'est pas dans un but de vaine ostentation que nous sommes réunis dans ce dernier asile terrestre de l'homme, c'est dans un but de réparation et de justice.

Le républicain est généreux et confiant; il pardonne et il peut dire à ses antagonistes ces belles paroles qu'écrivait Alphonse-Napoléon Petitpierre à sa dernière heure : " Il ne me reste plus que la confiance en Dieu et la douleur de penser qu'il y a des hommes qui me font souffrir aussi longtemps. Ne savaient-ils pas qu'une prison perpétuelle est une mort qui se renouvelle chaque jour? Il m'était impossible de croire qu'ils pussent être insensibles et inhumains. Je me suis trompé. Je ne les ai pas mieux connus qu'ils ne m'ont connus eux-mêmes, et pour mon malheur je les ai connus trop tard. J'ai voulu me réfugier dans leur cœur pour qu'ils me connussent mieux. Tous mes efforts n'ont servi qu'à me faire comprendre qu'il n'y a rien à espérer d'eux. Aussi je ne leur demande que de me laisser seulement mourir en paix; Dieu nous jugera ensuite. (*) "

(*) Lettre du docteur Petitpierre, datée du 3 janvier 1834, et adressée à M. le ministre Petitpierre, l'un de ses frères.

Mais le républicain est aussi fier et inébranlable dans ses principes.

Comme Dubois qui préférerait endurer les souffrances les plus cruelles plutôt que d'acheter quelque adoucissement à sa position par la promesse de ne pas user de son droit de s'évader si l'occasion se présentait, considérant une pareille promesse comme une concession faite à ses oppresseurs ; le vrai républicain sacrifie tout à l'avancement de la liberté et de l'égalité, mais il refuse toute concession, quelles que puissent en être les conséquences pour sa personne.

Oui, chers concitoyens, amis et frères, les deux martyrs auxquels nous rendons aujourd'hui un tardif mais fervent hommage, ont longtemps et longuement souffert pour une cause sainte et sacrée, celle de la liberté et de l'affranchissement de leur pays. Plus heureux qu'eux, après une longue captivité subie pour la même cause sur la terre étrangère, il m'a été donné de voir notre chère patrie rendue sans réserve à elle-même, à ses destinées naturelles, à cette Confédération suisse que nous portons tous dans nos cœurs. Bénissons tous, chers amis et concitoyens, la Providence pour un si grand bienfait ! Que Dieu, qui a si longtemps protégé la Suisse au milieu des plus grandes tourmentes politiques et des luttes les plus gigantesques et les plus acharnées, continue à bénir et à protéger notre jeune République neuchâteloise !

Renouvelons, en présence de ces tombes sacrées, le vœu de vivre et de mourir s'il le faut, courageusement, sans hésitations et sans faiblesses, pour l'indépendance de notre canton, pour le maintien de son union intime et indissoluble avec les autres cantons de la Confédération.

Puisons ici de nouveaux et de profonds enseignements. Apprenons à persévérer dans nos croyances politiques, à ne jamais désespérer, à avoir confiance en l'avenir. Les mânes de ceux que nous pleurons aujourd'hui tressailleront d'aise en recevant notre serment et en voyant parachevée l'œuvre si péniblement commencée pour laquelle plusieurs d'entre nous ont souffert aussi, et dont nos descendants nous remercieront un jour, en s'étonnant et en s'indignant qu'on ait pu mettre seulement en doute la pureté de nos desseins et la légitimité de notre entreprise.

La génération de 1848 devait à son tour s'associer à l'expression de la sympathie commune : ce fut à M. Aimé Humbert, notre jeune secrétaire d'Etat, que cette tâche fut

dévolue, et dont il s'acquitta avec un talent remarquable :
Voici la substance des paroles qu'il fit entendre :

Chers Concitoyens,

Appelé dans cette occasion solennelle à être l'organe de la jeune génération républicaine, je n'userai pas de beaucoup de paroles.

Vieillards et vous tous nos aînés, qui avez vu luire sur le déclin de votre vie l'aurore de la nouvelle ère qui s'ouvre pour notre patrie, quand vous portez vos regards sur ceux qui viennent d'entrer dans vos rangs, ce sont, avant tout, des actes que vous êtes en droit de leur demander.

C'est un acte aussi que l'hommage rendu à la mémoire de ceux qui ont agi, combattu, souffert et sacrifié leur vie pour notre indépendance.

Car notre présence autour de leur tombe nous engage à sacrifier comme eux, s'il le faut, jeunesse, avenir, famille, santé, existence, enfin, pour le salut de la patrie.

Hommes de 31, hommes de 48, quels sont les sentiments qui vous rassemblent devant ce monument expiatoire ?

C'est avant tout un sentiment de piété et de reconnaissance. Oh ! nous voudrions pouvoir leur dire à ceux qui sont morts dans les fers, qu'ils n'avaient pas lutté en vain, que leur juste cause devait un jour triompher, que le rêve de toute leur vie est aujourd'hui une réalité. Ils sont morts sans se douter qu'ils seraient un jour l'objet de la reconnaissance de leurs compatriotes, mais ils n'ont jamais douté de l'avenir de leur patrie. C'est ainsi que doit être tout vrai républicain : faire complète abnégation de lui-même, et ne jamais désespérer du peuple.

La vie de l'homme est de courte durée. Il est à plaindre, celui qui consume ce peu de temps à ne vivre que pour lui, que pour ses intérêts égoïstes. Celui qui travaille pour le peuple prolonge pour ainsi dire son existence de génération en génération, de siècle en siècle, et il s'approche ainsi de la Divinité ; il agit selon les vues de ce Dieu d'amour qui ne cesse de répandre dans l'immensité des mondes la lumière et la vie :

Chers concitoyens ! que notre amour de la patrie grandisse et se fortifie de plus en plus. Etouffons dans nos cœurs les passions égoïstes, ne rivalisons les uns avec les autres que de dévouement, de patriotisme et de charité.

Et puis, quels que soient les événements que la Providence nous réserve, ah ! ne foulons jamais aux pieds les lois sacrées de l'humain.

nité. Si nous ne pouvons fraterniser avec tous nos compatriotes, n'oublions jamais qu'ils sont des hommes comme nous, qu'ils ont leurs familles, leurs enfants, et que notre devoir de chrétiens doit être, cas échéant, de leur rendre le bien pour le mal.

Hommes de 31, vous avez porté un coup mortel à la monarchie, et elle a précipité sa fin par ses propres excès. Hommes de 48, nous avons entrepris la reconstitution de notre canton sur les bases de la démocratie. Les uns et les autres, nous avons tous besoin de déployer beaucoup de force et d'énergie pour maintenir notre liberté, pour faire triompher nos principes, pour assurer à nos enfants la jouissance des institutions que nous avons fondées. La démocratie n'établira jamais son empire par les fers, les cachots et les larmes des victimes. Elle porte le glaive d'une main ferme pour se défendre contre les attaques de ses ennemis, mais ses armes les plus efficaces, c'est de donner au cultivateur un sol libre et franc des redevances qui s'attachaient à la glèbe, c'est de rendre à tous les citoyens les droits imprescriptibles qui appartiennent à l'homme libre, c'est de fournir aux enfants du pauvre comme à ceux du riche les moyens de s'instruire et de gagner honorablement leur vie, c'est de répartir équitablement les charges sociales sur toutes les classes de la société.

Voilà, citoyens, la tâche que nous avons entreprise; jeunes et vieux, elle nous appelle à déployer tout ce que nous pouvons avoir de force, de sagesse, de dévouement et de persévérance. Allons la reprendre avec courage, et puissent les impressions que nous emportons de cette grande journée nous affermir et nous unir pour les luttes qui nous attendent!

Rien ne peut rendre l'impression profonde, quoique refoulée dans les cœurs des assistants par l'effet de la sainteté du local, que ces trois discours produisirent sur le public au milieu duquel ils furent prononcés, et dont l'attitude ne cessa pas un seul moment d'être empreinte de la plus parfaite convenance et de la plus touchante dignité. On peut dire sans exagération que pas un œil ne resta sec à la vue des hommages qui furent rendus aux victimes de sanglantes catastrophes, et surtout à l'ouïe de ce langage si démocratiquement élevé qui pour la première fois résonnait dans une enceinte où trop souvent les flatteries mo-

narchiques et des lieux-communs avaient fait tous les frais des oraisons débitées sur les cercueils.

La cérémonie terminée, la colonne sortit du cimetière dans l'ordre et avec le recueillement qui avaient signalé son entrée dans ce pieux asile, et une partie de ceux qui la composaient se rendirent au Mail, où avait été préparé un modeste banquet. Le caractère grave et religieux de la cérémonie qui venait d'avoir lieu fut compris de tous les assistants, et aucune de ces manifestations bruyantes et tumultueuses, inséparables pour l'ordinaire de la plupart des fêtes publiques, ne se fit jour dans cette circonstance. Pendant le repas, tous les convives s'accordèrent à reconnaître que le double but qu'on s'était proposé par la solennité du jour avait été complètement atteint.

Entre trois et quatre heures, la foule s'écoula successivement, et la plupart des membres des sections patriotiques regagnèrent le même soir le lieu de leur domicile.

Cette mémorable journée se termina aussi bien qu'elle avait commencé. L'attitude des républicains continua d'être calme, décente et exempte de toute provocation. Le parti royaliste, à qui elle inspirait une appréhension qu'il avait manifestée publiquement (*) et qu'il pouvait croire fondée en jugeant les républicains d'après lui-même, doit avouer, s'il sait une fois être juste envers ses adversaires, qu'aucune des craintes qu'il avait manifestées ne s'est réalisée (**), et que si, d'un côté, les démocrates n'ont pas reculé devant

(*) Voir le numéro 111 du *Neuchâtelois*.

(**) Le *Neuchâtelois*, dans son numéro du 1^{er} octobre, veut bien se féliciter de ce que la journée du 29 septembre a été exempte de toute rixe et de tout désordre. Nous le félicitons à notre tour de cet aveu, et nous le prions de croire que le parti républicain ne fera jamais de la violence que lorsqu'il y sera évidemment provoqué.

l'expression d'opinions peu agréable pour des oreilles monarchiques, d'un autre côté, il ne s'est produit aucune démonstration hostile, et il ne s'est révélé aucune inspiration de vengeance; en un mot, que pas une vexation n'a été exercée. On peut donc dire en toute vérité que si, en 1831, l'oubli complet du passé stipulé solennellement dans la convention de septembre, fut une sanglante dérision pour les libéraux de cette époque, alors que le parti royaliste, grâce aux fautes de ses adversaires et plus encore à l'appui des baïonnettes fédérales, se releva de sa chute, avide de persécutions et de vengeances, cet oubli, sans avoir été proclamé aujourd'hui dans aucun acte public, n'en a pas moins été généreusement mis en pratique par les républicains victorieux de 1848—1850.



NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

Le Docteur A.-N. PETITPIERRE.

Oui, patriote que je pleure,
Ton âme n'aura pas douté
Qu'une fois resplendirait l'heure
Où reviendrait la liberté.

PETITPIERRE (*Napoléon-Alphonse-Natalis*) naquit le 30 juillet 1803. Son père, Henri Petitpierre, bourgeois de la ville de Neuchâtel et communier de Couvet, après avoir été admis dans le corps médical français en 1795, et avoir fait, en qualité de chirurgien-major, les campagnes d'Italie, était revenu dans sa patrie en 1799 et s'était établi à St-Aubin, où il pratiquait la médecine avec autant de succès que de désintéressement. Sa mère était fille d'Ab.-Henri Petitpierre-Sulpi, capitaine-commandant de ce qu'on appelait alors la compagnie des mousquetaires du Val-de-Travers.

Durant les guerres auxquelles il avait pris part, le père d'Alphonse s'était trouvé dans le cas de donner les secours de son art au général Bonaparte; il en résulta des liens de reconnaissance réciproques qui, de la part du héros de Lodi, se traduisirent plus tard en offre de tenir sur les fonts baptismaux un des enfants du jeune chirurgien neuchâte-

lois. Ce fut son second fils, celui qui fait l'objet de cette notice, qui eut ainsi le privilège d'être patronné par l'homme dont le génie faisait l'admiration du monde entier. L'acte de baptême du docteur Petitpierre que nous avons sous les yeux, extrait des registres de la paroisse de St-Aubin, et signé Vaucher, pasteur, mentionne comme parrain *Napoléon Bonaparte, premier consul de la République française* et comme marraine *Joséphine Bonaparte, née La Pagerie, épouse du parrain* (*).

Les faveurs de Napoléon ne s'arrêtèrent pas là. Devenu empereur, il accueillit favorablement la demande du père de son fillèul de reprendre du service actif dans les rangs de l'armée française; mais comme le docteur Petitpierre père avait montré une aptitude particulière pour la carrière des armes, il fut admis dans la ligne en 1805 en qualité de capitaine; il ne tarda pas, par ses connaissances et des faits d'armes distingués, à devenir chef de bataillon, et fit en cette qualité les campagnes de Prusse et d'Espagne. Il était attaché en 1806 à l'état-major du maréchal Berthier, lorsque Neuchâtel passa sous la domination française. Il publia à Ulm où il se trouvait alors, une brochure qu'il présenta au nouveau souverain de son pays et qui lui fit beaucoup d'ennemis dans l'aristocratie neuchâteloise : c'était une espèce de projet de constitution avec un état des personnes dignes d'occuper les emplois dans la principauté (**). Décoré, en 1810, sur le champ de bataille

(*) L'impératrice Joséphine passant à Neuchâtel, en 1811 et logeant chez M. Louis de Pourtalès, se fit présenter son filleul alors âgé de 8 ans.

(**) Cette pièce, extrêmement rare aujourd'hui, se trouve, si nous ne nous trompons, dans la bibliothèque de Neuchâtel.

de la croix de la Légion d'honneur, il fut promu en 1812 au grade de colonel, puis un an plus tard à celui d'adjudant-général, qui lui fut conservé à la Restauration. Les Cent jours le trouvèrent chef d'état-major de la deuxième subdivision de la sixième division militaire à Lons-le-Saunier, où il assista à la fameuse conférence de généraux provoquée par le maréchal Ney pour se déterminer sur le parti à prendre en présence de la marche triomphale de l'Empereur. M. Petitpierre père passa de Lons-le-Saunier à Besançon en la même qualité et se trouva en mesure de rendre des services importants à des Neuchâtelois qui se trouvaient compromis par les entraves apportées aux relations entre la France et la Suisse. Peu de temps avant la bataille de Waterloo à laquelle il n'assista pas, il fut élevé par l'Empereur au grade de général, que les Bourbons ne reconnurent pas. Mis à la demi-solde, à leur seconde rentrée en France, puis à la retraite en 1822, il s'occupa de nouveau de médecine et de botanique dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud, et mourut à Pontarlier à la fin de 1829 entouré d'anciens compagnons d'armes, honoré et estimé de tous ceux qui le connaissaient (*).

Pendant que l'adjudant-général Petitpierre était acteur dans les drames gigantesques de l'Empire, il perdit sa femme, personne d'un rare mérite. Il se remaria bientôt et sa famille se transporta à Neuchâtel en 1808. Ses trois

(*) Plusieurs journaux français et suisses de cette époque, entre autres la *Gazette de Lausanne* et le *Nouvelliste vaudois* du 18 décembre, ont publié des articles nécrologiques sur le père du docteur Petitpierre qui était un botaniste distingué, comme le prouve la plante qui porte son nom : *Melilotus Petitpierreana*. (Voir Koch, *Synopsis plantarum*). Le recueil de 1832 des *Actes de la Société helvétique des sciences naturelles* dont il était membre, contient également une notice biographique due à la plume de M. D.-A. Chavannes.

filis fréquentèrent le collège de la ville. Si Alphonse ne montra pas une grande aptitude pour les langues mortes, en revanche il brilla dans l'étude des sciences géographique et historique, comme l'attestent les prix qu'il remporta en troisième et en seconde classe.

De bonne heure il avait manifesté l'intention de se vouer à la carrière médicale; il reçut de son père même les premières notions de cet art. Celui-ci l'envoya, en 1825, à l'école de médecine de Besançon; il s'y distingua au point que déjà l'année suivante il obtint le premier prix de seconde classe. Un des professeurs les plus distingués de la faculté de Besançon, le docteur Arbey, écrivait à cette époque au père du jeune étudiant: « Votre fils n'a pas eu » de peine à triompher de nos jeunes Français, car outre » des connaissances préliminaires solides, il a l'avantage » de réunir à la vivacité d'esprit de notre nation, l'aplomb » germanique si nécessaire dans des études sérieuses. » Nous avons sous les yeux des lettres des célèbres docteurs Barey et Buloz qui s'expriment dans le même sens et rendent témoignage du zèle et des capacités du jeune étudiant neuchâtelois. Tout le temps, en effet, dont il pouvait disposer en dehors de ses cours, au lieu de le consumer, comme la plupart de ses camarades, en récréations frivoles, il le passait soit à perfectionner ses études, soit à se former à la pratique de son art dans l'hôpital St-Jacques. Aussi ses progrès furent si rapides qu'au bout de deux ans d'études, le jury médical lui décerna, avec le premier prix de première classe, le brevet d'officier de santé, le 14 septembre 1825.

Il partit alors pour Paris, où il suivit assidument les cours des notabilités médicales de l'époque; mais, chose remarquable, le séjour de la capitale de la France, qui a

tant d'attraits pour le plus grand nombre, ne lui souriait que médiocrement. Les Neuchâtelois qui s'y trouvaient en même temps que lui comme étudiants, se rappellent encore les plaintes journalières qu'il exhalait sur la privation de la vue des montagnes helvétiques et l'éloignement de son beau vallon. Aussi se hâta-t-il, au bout d'un an, de profiter de l'autorisation que son père lui donna pour revenir dans ses foyers.

Il se fixa d'abord à Couvet, sa commune d'origine, puis un an plus tard à Travers, où il ne tarda pas à acquérir une vogue que justifiaient tout à la fois les connaissances théoriques et pratiques qu'il possédait et un dévouement pour sa clientèle qui lui faisait affronter avec une rare abnégation les fatigues de courses fréquentes sur les montagnes pour aller porter du secours à ses semblables. La trempe de son caractère empreint d'une bonhomie originale, la simplicité patriarcale de ses formes, son désintéressement vis-à-vis de ses malades et surtout ses procédés bienfaisants envers la classe indigente, toutes ces circonstances le firent chérir des populations au milieu desquelles il vivait. Il habita deux ans le château de Travers, commensal de Madame de Sandoz de Rozières qui, tout en le trouvant un peu sauvage, parce qu'il n'était pas courtisan, rendait néanmoins justice à ses qualités. Durant l'été, il allait fréquemment visiter dans la campagne des Oeillons, près du Creux-du-Vent, M. G. Matile fils, chez lequel il trouvait alors, avec certains goûts analogues aux siens, une grande conformité d'opinions politiques.

A cette époque, il est vrai, un calme profond régnait à la surface; mais les questions de politique extérieure étaient déjà en quelque sorte un thermomètre de l'agitation de l'atmosphère et le prélude des complications qui se produi-

sirent plus tard. L'insurrection de la Grèce, les crises ministérielles en France, mettaient les esprits en ébullition presque au même degré que s'il se fût agi d'une crise nationale. Le docteur Petitpierre était de ceux qui suivaient avec le plus d'intérêt la marche des événements et les progrès de l'opposition dans les chambres françaises. On le voyait souvent pérorer, au milieu de groupes de paysans, sur les faits qui s'accomplissaient à nos portes et sur la portée qu'ils pouvaient avoir.

Le docteur Petitpierre était encore incertain sur le choix de son domicile définitif, quand une circonstance décisive le fixa à Travers, ce fut son mariage avec Mademoiselle Rosalie Jeanrenaud, qui eut lieu en octobre 1850. Il trouva dans sa compagne tout ce qu'il pouvait désirer pour avoir un intérieur agréable: esprit élevé, délicatesse exquise de sentiments, cœur aimant, éducation soignée. Ce fut surtout lorsque le sort lui réserva ses plus rudes coups, qu'il eut occasion d'apprécier les nobles qualités de celle à laquelle il avait associé son existence.

Le canon de juillet qui en France avait précipité du trône toute une dynastie, devait avoir et avait eu en effet un immense retentissement dans tous les pays qui avaient ou des abus à redresser, ou des institutions défectueuses à changer ou des positions fausses à faire disparaître. Sous ces divers points de vue, Neuchâtel, moins que tout autre, pouvait espérer d'échapper à la fièvre des commotions, surtout pendant que presque tous les cantons voisins sa-
paient le régime aristocratique de 1814.

Les questions de politique extérieure ne tardèrent pas en conséquence à faire place aux questions de politique intérieure. La lutte cependant ne s'ouvrit d'abord que dans une sphère restreinte: de justes plaintes contre l'adminis-

tration tout aristocratique des chefs de la bourgeoisie de Neuchâtel se firent entendre avant la fin de l'année 1850. De ce terrain on en vint à la discussion des intérêts généraux du pays. La déclaration du Conseil de ville de Neuchâtel du 4 février 1851, ce manifeste qui souleva tout le pays contre son imprudent auteur, M. Gallot, et qui reçut l'adhésion ouverte ou tacite des membres du Conseil d'Etat, fut la pièce qui mit le feu aux poudres : elle servit aux bourgeois de Valangin (alors révolutionnaires assez fervents) de machine de guerre pour ébrécher la forteresse où se retranchait le gouvernement pour se refuser de faire droit à de nombreux griefs. Ce ne fut dans tout le pays qu'un cri de réprobation contre l'administration des vingt-quatre chefs de l'Etat, qui se regardaient comme autant de princes souverains, comme autant d'émanations monarchiques du pouvoir dont la tête reposait à Berlin, mais dont la queue se promenait sur tout le pays.

Cependant le gouvernement tirailé de tous les côtés, et ne se sentant pas de force à conjurer l'orage, avait été obligé de faire connaître la situation des esprits au cabinet prussien, qui se hâta d'envoyer à Neuchâtel le général de Pfuel comme commissaire muni de pleins pouvoirs. Celui-ci s'annonça d'abord sous les dehors d'un libéralisme éclairé; aussi le Conseil d'Etat fut-il peu édifié de le voir agir assez cavalièrement avec lui et aussi familièrement avec le peuple. Pour consulter les communes, le commissaire prussien se décida à faire une tournée dans tout le pays, ce que l'orgueil des hauts dépositaires du pouvoir avait toujours trouvé au-dessous de leur dignité.

Le docteur Petitpierre, qui s'était mêlé activement au mouvement des esprits sans préoccupations personnelles, sans haine ni fiel, fut chargé dans cette occasion d'être l'or-

gane des habitants de Travers. Il s'en acquitta avec une franchise et une hardiesse qui, comparée aux flagorneries nauséabondes et intéressées d'autres hommes de l'époque, ne parut point déplaire à M. de Pfuel, s'il faut en croire l'auteur des *Fragments neuchâtelois* (*).

On sait du reste à quel résultat aboutirent les investigations de M. de Pfuel. Les plaintes avaient surgi unanimes, surtout contre les Audiences générales, cette parodie d'une représentation populaire. Elles furent en conséquence remplacées, comme chacun sait, par le Corps législatif qui, bien que soumis à des conditions électorales encore imprégnées d'un certain monopole, aurait satisfait jusqu'à un certain point le pays, si le Conseil d'Etat n'avait pas trouvé le moyen d'en fausser la composition par l'introduction de dix membres au choix du roi, c'est-à-dire à son propre choix, puisque c'était lui qui faisait les présentations. Cette combinaison, par laquelle on chercha à sauver du naufrage le régime des privilèges, suffit pour jeter de la défiance dans le parti patriote, et lui faire apprécier la nature des concessions émanées de Berlin.

Les premières nominations pour le Corps législatif se firent néanmoins en général dans un sens libéral. La confiance des citoyens de Travers dans le docteur Petitpierre était si

(*) Voici les passages de l'allocution adressée au général de Pfuel et cités dans cet ouvrage, passages assez significatifs et qui laissaient percer manifestement des intentions républicaines :

„ Ils ne doivent plus exister ces temps où quelques-uns avaient les
„ droits de tous, où quelques-uns pouvaient, pour leurs avantages
„ nobiliaires et personnels, sacrifier les destinées de tout un peuple...
„ L'état *monarchique* sert délicieusement, sans peut-être le vouloir,
„ les intérêts et le pouvoir de l'aristocratie, qui dans tous les pays,
„ comme chacun sait, possède au dernier degré le talent de faire
„ tourner les bienfaits du roi à son profit particulier. „

grande, qu'il fut nommé à l'unanimité député de cet arrondissement.

Ce ne fut qu'avec répugnance qu'il accepta un mandat qui le forçait à entrer dans une carrière où son âme loyale et candide ne pouvait se rendre raison des intrigues qui s'agitaient autour de lui. Dès la première séance de la nouvelle assemblée, il avoua qu'il se trouvait mal à l'aise dans une atmosphère où les vestiges de l'esprit de domination d'une part et de servilisme de l'autre part, si souvent reproché aux populations neuchâteloises, se révélaient à toute occasion. Il est inutile de dire que, s'il fut sobre de paroles comme il convenait à un député qui, par la nature de ses travaux, n'avait pas encore approfondi les questions que d'autres possédaient mieux que lui, il vota durant toute la session avec la fraction la plus avancée; et qu'il fit entre autres partie de ceux qui ne voulurent prêter le serment exigé qu'après que des explications eurent atténué la portée de la formule qu'on voulait imposer aux membres du Corps législatif.

Le parti libéral ou suisse se divisa alors en deux fractions principales : l'une était composée d'hommes voyant dans l'institution du Corps législatif un pas vers l'émancipation de la Prusse, émancipation qu'ils ne demandèrent pas au plénipotentiaire, parce qu'ils voulaient y arriver sans secousses violentes, au moyen d'une transaction, avec l'assentiment du peuple, qu'ils ne croyaient pas assez généralement préparé à ce changement. L'autre fraction du parti libéral, partant d'un autre point de vue, pensait qu'il fallait profiter de la circonstance pour frapper un grand coup. C'étaient les impatients, parmi lesquels se trouvait le docteur Petitpierre.

Ce fut ce parti qui organisa le mouvement de septembre.

La victoire si facile qu'obtint la troupe qui s'empara du Château, déconcerta les assaillants eux-mêmes, dont les mesures avaient d'ailleurs été si mal concertées, que sur neuf membres du gouvernement provisoire qu'ils nommèrent, trois au plus se prononcèrent timidement pour une acceptation à laquelle même ils ne donnèrent pas suite en présence des répugnances de leurs collègues; ce qui fut cause que l'absence d'un pouvoir exécutif central imprima aux actes parfois contradictoires des chefs du Château, un caractère d'hésitation et de tâtonnement qui explique bien des fautes commises à cette époque.

Le docteur Petitpierre, nommé avec l'avocat Humbert-Droz, secrétaire d'un gouvernement qui n'existait pas, s'aperçut bientôt que le patriotisme de Bourquin ne pouvait suppléer à l'insuffisance de ses capacités et à l'absence d'une autorité exécutive temporaire; il déplora à plusieurs reprises l'incurie avec laquelle Bourquin laissa organiser la résistance autour de lui. Il fut encore plus déçu en voyant que l'intervention fédérale, grâce à l'esprit aristocratique qui dominait encore dans plusieurs cantons importants, était exercée au bénéfice du parti qui venait d'être renversé, et il ne cacha pas à l'un des commissaires fédéraux l'étonnement que cette conduite lui faisait éprouver. Il fut l'un des signataires de l'armistice qui préluda à la capitulation du 27 septembre; mais il crut si peu à l'efficacité de cette convention, qu'avant de quitter le Château, il signa avec quelques autres chefs la fameuse déclaration qui servit plus tard de prétexte à sa condamnation capitale, et par laquelle il s'engageait à reprendre sous peu les armes (*).

(*) Cette pièce, laissée négligemment entre les mains de l'imprudent Cugnier, fut découverte en décembre 1831 dans un carton de chapeau de dame, à la Chaux-de-Fonds, lors de l'invasion de cette localité.

Ce que le docteur Petitpierre avait prévu ne tarda pas à se réaliser. On viola d'abord les promesses contenues dans la convention précitée, en ce que la clause additionnelle qui voulait que les assemblées primaires fussent consultées sur la question qui divisait le pays, ne reçut jamais son exécution. Les vexations les plus odieuses s'organisèrent non-seulement contre les auteurs ou acteurs du mouvement, mais contre ceux qui, se renfermant dans une stricte légalité, n'avaient cependant pas répudié leurs opinions. En un mot, le parti prussien exploita l'inertie de la fraction libérale juste-milieu pour écraser les radicaux de l'époque.

Cependant la position des républicains, avant les événements de décembre, était encore belle, et en concertant leurs efforts avec intelligence et en procédant avec prudence, ils seraient peut-être parvenus à réparer quelques-unes des brèches faites à leur cause par suite de l'issue de l'expédition du Château. Le gouvernement le sentit si bien que dans les dépêches qu'il écrivait à Berlin, il poussa des cris de détresse qui furent entendus et qui firent revenir en toute hâte au pays le général de Pfuel. Cette fois-ci le commissaire prussien accapara tous les pouvoirs civils et militaires, surtout en prenant sur lui de refondre en entier l'institution du Conseil d'Etat, en diminuant de plus des deux tiers le nombre de ses membres, et en y introduisant des éléments nouveaux de nature à lui imprimer plus de vigueur et d'homogénéité.

Une partie des chefs du Château s'étaient, comme nous l'avons dit, engagés à reprendre les armes. Ce furent eux qui organisèrent à Yverdon un comité révolutionnaire, lequel prépara l'expédition de décembre. Mais cette seconde entreprise, pour laquelle le pays était loin d'être aussi bien disposé

que pour la première, fut beaucoup plus mal combinée encore, et le triste dénouement dont elle fut suivie, bien loin de retremper le parti républicain, servit à merveille à consolider l'aristocratie, et à lui donner l'idée qu'elle pouvait tout se permettre vis-à-vis de la Suisse et de ses partisans.

Malgré les conseils de son frère Gonzalve qui rédigeait alors le *Journal de Neuchâtel*, tâche hérissée de difficultés au milieu d'une ville où fermentaient tant de passions et de haines, le docteur Petitpierre se croyant lié par la solidarité de vues avec ses frères d'armes du Château, ne resta malheureusement pas étranger à ce qui se tramait à Yverdon; cependant, dès qu'il connut mieux la répulsion de la plupart des localités du pays pour une nouvelle tentative à main armée, et qu'il vit de quels éléments restreints Bourquin, alors à la tête du comité d'Yverdon, pouvait disposer, il acquit la conviction que cette expédition échouerait, et ne pouvant l'empêcher, il voulut au moins préserver la commune de Travers des horreurs d'une invasion. Lors donc que Bourquin, après la déroute de Bevaix, arriva le 18 décembre à Travers, il lui fit comprendre qu'il ne ferait qu'aggraver les difficultés de la position des républicains en voulant continuer une lutte désormais inégale. C'est ce qui fit que le village de Travers, envahi le jour même par les troupes royalistes, n'opposa aucune résistance. Dans cette occurrence, la fuite était facile au docteur, puisque personne mieux que lui ne connaissait les sentiers des montagnes; mais il n'y songea pas un instant, si peu il croyait à la gravité de la situation et aux vengeances qui devaient signaler la victoire du parti prussien.

La cohorte royaliste, en effet, n'eut pas plutôt occupé Travers, qu'un fort détachement se rendit au domicile du docteur Petitpierre. Celui-ci s'étant livré sans résistance,

aussitôt et sans avoir égard aux prières et aux supplications de sa femme qui se trouvait dans un état de grossesse avancée, il fut promené en triomphe devant la troupe, qui l'assaillit de vociférations sauvages et lui fit subir de mauvais traitements; les uns lui crachèrent au visage, les autres lui donnèrent des coups de pied et de crosses de fusil; le chef de cette horde, M. de Pourtalès-Steiger, se rua sur le prisonnier avec son cheval et lui détacha sur la tête un coup de sabre, qui fut amorti par la visière de sa casquette, en lui lançant cette belle apostrophe : « Ah! c'est toi, brigand! » Rendons toutefois justice au major Dubois, du Locle, qui s'interposa pour faire cesser cette scène de sauvagerie en prenant sous sa protection le prisonnier et sa courageuse épouse, laquelle n'avait pas lâché son bras un seul instant. Il fallut pourtant qu'elle s'arrachât plus tard d'auprès de lui. Petitpierre passa la nuit dans une boucherie avec d'autres habitants de Travers également en état d'arrestation et entourés de garnisaires qui ne cessèrent de faire entendre à leurs oreilles des cris de mort.

Le surlendemain il fut conduit avec soixante autres prisonniers jusqu'à la Sagne, où se renouvelèrent les mêmes scènes de brutalité accompagnées des invectives les plus grossières. Ce ne fut que lorsque ces malheureux atteignirent le château de Valangin où ils devaient être enfermés, qu'ils purent respirer un instant. Deux jours après, le docteur Petitpierre fut transféré dans les prisons de Neuchâtel, et quelques jours suffirent pour instruire sa procédure devant un conseil de guerre composé entièrement de royalistes plus ou moins fanatiques.

Rössinger venait d'être condamné à mort: le sort de Petitpierre ne pouvait être douteux un seul instant, bien qu'il n'eût pas été saisi les armes à la main comme son confrère.

Il nous a été impossible de nous procurer la procédure instruite contre ces deux infortunés. Il est à croire qu'elle aura disparu; mais l'on sait de la bouche d'un des juges que parmi les personnes qui vinrent déposer du Val-de-Travers, il s'en trouva une seule qui osa aggraver par sa déposition les charges déjà assez lourdes qui pesaient sur le docteur Petitpierre.

La séparation d'avec sa jeune femme qu'il avait laissée dans le désespoir, et d'autres circonstances non moins déchirantes, avaient affecté profondément le moral du condamné; c'est ce qui explique l'abattement qu'il montra dans le cours du procès, et qui ne tenait nullement à la crainte de la mort; car s'il eût pu prévoir qu'il languirait des années entières dans les prisons, il eût préféré être fusillé sur l'heure. Quoique le défenseur qu'il avait choisi, le colonel Berthoud, eût cherché à remplir sa tâche de son mieux, ce choix aurait pu être plus heureux sous le rapport des capacités, si tant est qu'aucun moyen de défense pût réussir auprès de la cour martiale qui jugea les prisonniers de décembre.

Quoi qu'il en soit, la peine de mort prononcée contre Petitpierre fut commuée en une détention perpétuelle. Perpétuelle!... L'homme qui a eu à subir une captivité, quelque courte qu'elle fût, peut seul comprendre la valeur de ce mot. Qui dira ces heures, ces jours, ces nuits d'insomnie, ces mois, ces années sans fin passées dans la solitude d'une étroite cellule, cet espoir sans cesse renouvelé et toujours déçu d'une délivrance prochaine, les tortures morales que faisait subir au pauvre docteur la séparation d'une femme adorée qui, immédiatement après sa condamnation, le rendit père d'un enfant qu'il n'avait pu presser sur son cœur, la séparation de ses amis et tant d'autres coups accablants dans

la prospérité, plus accablants encorè dans le malheur? Plus de ces épanchements dans lesquels sa belle âme se reflétait comme dans un miroir, plus de bienfaits à exercer, plus de malheureux à consoler et à guérir, plus de ces courses champêtres que le prisonnier affectionnait, plus de belle nature à admirer, plus de plantes à cueillir et à dessécher, plus rien que.... le bruit lugubre des verrous s'ouvrant pour laisser pénétrer la ration plus que modeste apportée par cette statue mouvante qu'on appelle un geôlier; plus rien que, de loin en loin, une promenade de quelques instants, dans un corridor; plus rien que de rares et courtes visites de quelques parents, à grand'peine accordées et sous l'œil investigateur d'un importun concierge.... Voici cependant l'épouse dévouée à qui rien ne coûte pour franchir le seuil de la sombre demeure : sollicitations, prières, larmes, tout est employé, tout est mis en œuvre; c'est toujours la même énergie; les refus, les dégoûts dont on l'abreuve, les humiliations, les jours d'une attente angoissante, rien ne la rebute; elle franchit tous ces obstacles, trop heureuse quand on la laisse pénétrer pour quelques heures auprès de son mari sous la surveillance d'un argus. Telle est, en quelques mots, l'histoire de la douloureuse captivité du docteur Petitpierre.

On aurait tort pourtant si l'on s'imaginait qu'il s'abandonna d'abord au découragement; il supporta au contraire les premiers moments de sa captivité avec résignation et courage, et il s'était imposé, au profit de la science, des occupations régulières qui, avec les espérances décevantes qui ne l'abandonnèrent que plus tard, l'aidèrent à tuer le temps. On lui permit même, pendant plusieurs mois, de passer quelques instants de la journée avec l'avocat Bille, qui était détenu dans une cellule voisine de la sienne, et

qui cherchait à lui inspirer l'énergie dont il était animé (*).

A la fin de février, le docteur apprit que son frère Gonzalve, condamné pour délit de presse, à plusieurs mois de prison, se trouvait détenu dans le rez-de-chaussée du même bâtiment que lui. L'idée lui vint sur-le-champ de s'adresser au surintendant des prisons, M. le maire Perrot, pour lui demander la faveur de voir de temps en temps son frère cadet. Cette demande, qui fut également formulée par celui-ci dans les termes les plus soumis, fut impitoyablement refusée aux deux prisonniers; ceux-ci, quoique séparés par deux étages, trouvèrent cependant moyen d'abord d'échanger, à travers les tubes des calorifères, quelques mots en latin (pour ne pas mettre tous les prisonniers dans la confiance de leur entretien), puis de se faire passer des lettres par des moyens dont les préoccupations solitaires d'une détention rigoureuse pouvaient seules inspirer l'idée.

Au début de la captivité du docteur Petitpierre, il jouissait de la santé la plus robuste; au bout de quelques mois le séjour d'une cellule étroite et malsaine, les peines morales qu'il ressentait tant de sa séparation d'avec sa famille que de l'oppression qui pesait sur le parti libéral, les alternatives d'espérances et de déceptions par lesquelles il passait sans cesse, toutes ces circonstances altérèrent bientôt ce tempérament de fer qui si souvent lui avait fait affronter les plus rudes frimas pour porter sur les montagnes du Val-

(*) L'avocat Bille savait que le temps de sa captivité cesserait au bout de deux ans. Si le docteur Petitpierre eût pu entrevoir à la sienne un terme, quelque éloigné qu'il eût été, son moral s'en serait sans doute ressenti. De la différence d'attitude de ces deux hommes, il serait donc injuste de procéder à des comparaisons défavorables pour le docteur, du moment où les circonstances sur lesquelles on base ses appréciations ne sont pas identiques.

de-Travers les secours de son art à ceux qui les réclamaient. Une maladie, dont il constata lui-même les ravages successifs, la phthisie pulmonaire, se déclara ; en peu de semaines, sa belle chevelure noire disparut pour faire place à quelques rares cheveux blancs. Il devint dès-lors évident pour lui et pour les hommes de l'art que la condition essentielle d'une amélioration dans sa santé délabrée, était subordonnée à sa mise en liberté immédiate. C'est ce que ses bourreaux savaient fort bien, mais le rétablissement du prisonnier était ce qui les inquiétait le moins ; d'ailleurs, l'intervention bienveillante du très-petit nombre se trouvait complètement paralysée par de hautes influences ; et surtout par l'impitoyable veto du maire Perrot, maître absolu des *maisons fortes de S. M.*, comme il appelait lui-même avec emphase les prisons.

Vainement au moyen de requêtes suggérées par ses parents, le prisonnier chercha-t-il à émouvoir ses oppresseurs par le tableau de ses souffrances ; vainement son épouse en adressa-t-elle à plusieurs reprises au gouvernement (voir entre autres celle qui figure plus bas) ; vainement son frère aîné, M. Gustave Petitpierre, qui demeurait à Genève et qui ne s'était jamais mêlé de politique, offrit-il de prendre sa place en prison pour laisser à l'infortuné détenu le temps de se rétablir ; vainement le docteur Allamand, de Fleurier, dont l'opinion n'était certes pas entachée de républicanisme, sollicita-t-il aussi dans une requête sa mise en liberté (*) ; vainement la population entière du Val-de-Travers demanda-t-elle à grands cris son élargissement conditionnel ;

(*) " Je suis vieux, disait-il, et je ne connais personne de plus propre que le docteur Petitpierre à me remplacer dans mes pénibles fonctions. „

vainement encore, dans le paroxisme du désespoir, son épouse éperdue implora-t-elle à genoux un reste de vie..., les hommes du pouvoir se montrèrent sans entrailles. On peut en juger par la lettre suivante que Madame Petitpierre adressait en mai 1833 au maire et conseiller d'Etat Perrot :

Monsieur le maire,

Je vous adresse ces lignes parce que je ne suis pas assurée. si j'aurai l'honneur d'être admise auprès de vous demain matin. La maladie de mon mari empire de jour en jour, sa faiblesse est extrême, les remèdes ne le soulagent pas plus qu'une goutte d'eau, tous les hommes de l'art ne le guériraient pas en prison!.... M. le docteur Borel vous le dira comme moi, si vous prenez la peine de l'interroger à ce sujet.

Rendez-moi mon époux, Monsieur le maire, rendez-lé moi avant qu'une grande responsabilité pèse sur votre conscience.... N'attendez pas la réponse du roi; il vous saura gré de l'avoir prévenu, d'avoir empêché qu'un de ses sujets, coupable, il est vrai, envers lui, mais repentant et inoffensif, n'ait succombé en prison sous le poids accablant du chagrin. Rendez-moi un reste de vie, un corps usé et totalement délabré; permettez-moi, je vous en conjure, que j'emène mon époux dans ma famille et que l'exil, s'il doit encore être notre partage, soit ignoré de lui pour un temps; laissez-lui respirer l'air de son pays, l'air du vallon surtout, vers lequel il a tourné si souvent ses yeux mouillés de larmes; laissez-lui contempler ces lieux chéris; laissez-lui revoir sa famille, ses amis, ses plantes.... peut-être alors retrouvera-t-il quelques-unes de ses premières joies, et qu'avec le secours de Dieu mes soins lui rendront une partie des forces qu'il a perdues. C'est cette espérance, Monsieur le maire, qui me soutient encore, et c'est elle qui me donne le courage de vous implorer de nouveau. Il dépend de vous de nous rendre la vie et le bonheur, car S. E. M. le Gouverneur ne refusera pas la grâce que je sollicite, si vous, Monsieur le maire, daignez intercéder pour moi.

Je suis avec un profond respect, Monsieur le Maire, votre....

ROSALIE PETITPIERRE.

Neuchâtel, le 28 mai 1833.

Cette lettre aurait touché un tigre; elle ne demandait point une libération absolue, mais une simple commutation

de peine. Hélas! elle devait avoir le sort de toutes les requêtes analogues.

Fort peu de temps après cette démarche, M. Gonzalve Petitpierre (*), qui avait de loin en loin des nouvelles du prisonnier, mais qui ne pouvait se rendre à Neuchâtel, puisqu'il était sous le poids d'un jugement rendu par défaut pour délit de presse, y envoya sa femme en juin 1833, pour qu'elle cherchât à avoir accès auprès du malade. Le sort de son frère l'inquiétait tellement qu'il avait fait offrir par un tiers de cesser à l'instant la publication de son journal, si cette circonstance pouvait accélérer la libération du prisonnier. Madame Elise Petitpierre, quoique fort souffrante à cette époque, fit, mais sans succès, toutes les démarches imaginables pour voir son beau-frère; toujours la même fatale influence paraissait s'interposer pour paralyser les bonnes intentions que lui manifestaient quelques Conseillers d'Etat. Elle dut donc revenir à Berne sans avoir pu pénétrer auprès du malade. Ce fut à la suite de cette démarche que le docteur écrivit à son frère une lettre, dont nous croyons devoir reproduire le fragment suivant, qui prouve que s'il désespérait du retour de sa santé, il ne désespérait pas du moins de l'émancipation de son pays :

“ Quoique depuis longtemps je sois habitué à ne rencontrer chez mes persécuteurs que des procédés qui ne me permettent plus de

(*) A sa sortie de prison il avait obtenu à grand-peine de passer un quart d'heure auprès de son frère, et depuis le mois de septembre 1832 il s'était réfugié à Berne pour se soustraire aux conséquences d'un nouveau procès qui lui avait été intenté pour avoir écrit que, par suite de la position géographique du pays et des circonstances extérieures qui ne pouvaient manquer de surgir, il était impossible que Neuchâtel ne devint pas tôt ou tard une république; qu'un gouvernement prévoyant devait en conséquence ménager les voies à cette transformation, afin que la transition pût se faire sans secousse.

douter de rien de leur part, cependant j'avoue que je n'aurais jamais cru qu'une belle-sœur qui fait un long voyage exprès pour voir un frère mourant, n'aurait pu pénétrer jusqu'à lui. Je n'en suis pas moins sensible à la démarche que tu as tentée, mon cher frère, du lieu de ton exil. Mais j'ai la triste conviction que nous ne nous verrons plus, car ma santé, que l'on croyait si robuste et qui l'était en effet, est trop altérée par vingt mois de captivité, ballotté entre tant de fausses promesses et d'espérances déçues, pour que je conserve aucun espoir de me rétablir, à moins, peut-être, que je ne puisse respirer l'air extérieur. Ah! si du moins mon sang peut servir à accélérer l'émancipation du pays, à laquelle je crois malgré les immenses difficultés qu'elle doit rencontrer dans l'état actuel de l'Europe, c'est avec plaisir que je servirai d'holocauste. J'adresse à Dieu les plus ferventes prières pour qu'il hâte cet heureux moment. Je ne suis animé d'aucun sentiment de vengeance, et je serais fâché que le triomphe du parti patriote, si jamais il doit avoir lieu, fût souillé des mêmes actes qui déshonoreront à tout jamais la victoire de mes oppresseurs. Mais si jamais devait s'accomplir la chute de cette aristocratie orgueilleuse et inhumaine qui se complait à mes souffrances, et qui se croit tout permis envers les amis de la Suisse, plus que jamais notre unique et chère patrie, mes mânes tressailleront d'aise ...»

Nous pourrions multiplier les citations de lettres analogues, mais cela dépasserait trop le cadre de cette esquisse biographique.

A peu près à cette époque surgirent en Suisse les complications provoquées par l'existence de la ligue de Sarnen et qui faillirent amener l'occupation de Neuchâtel (*). La santé de notre pauvre prisonnier était telle qu'elle ne lui permit même pas de prendre aux incidents de cette affaire l'intérêt qu'elle avait excité dans le public. Ce fut un bien, car le résultat eût été une déception ajoutée à tant d'autres.

Les derniers mois de 1833 s'écoulèrent donc pour le

(*) On se rappellé que le gouvernement de Neuchâtel, qui était l'âme de la ligue sarnienne, se refusa longtemps à envoyer des députés à la Diète à Zurich, et qu'il ne s'y décida que sur la menace d'une occupation.

docteur Petitpierre dans les angoisses d'une longue souffrance; l'année 1834 allait en voir le terme. Les circonstances qui accompagnèrent sa triste fin se trouvent rapportées avec la plus grande exactitude dans l'extrait suivant de la lettre que nous trouvons dans le *Patriote Suisse* du 17 janvier 1834 :

En se rendant en prison, après sa condamnation par la cour martiale illégale de 1831, le docteur Petitpierre jouissait d'une santé parfaite; mais bientôt aux fatigues de son esprit actif, aux peines de son cœur aimant, en se voyant privé pour toujours de la société de ses proches et de ses semblables, au bonheur desquels il avait travaillé sans relâche, à toutes ces privations se joignit un dépérissement si grand de tous les organes de la vie, que le médecin du roi, M. de Pury, aujourd'hui décédé, prit occasion de sa triste position pour faire au Conseil d'Etat un rapport circonstancié sur l'état des prisons et sur la nécessité d'accorder aux détenus l'air libre du préau, si l'on ne voulait pas porter les plus rudes atteintes à leur santé. Le Conseil d'Etat n'eut égard ni aux vœux du médecin du roi, ni aux instances réitérées des hommes de l'art qui visitaient successivement les prisons, ni à celles des parents des prisonniers. Cependant le détenu, depuis son entrée dans une prison malsaine, perdait peu à peu ses forces et l'exercice de ses facultés, et en peu de temps, faute d'exercice à l'air libre, le mal fit des progrès effrayants; son lit ne fut plus pour lui qu'un lit de douleur, le chagrin et la souffrance corporelle firent blanchir ses cheveux, et bientôt il porta dans son corps amaigri et sans forces les symptômes du déclin d'une vie étouffée par une étroite cellule. Enfin, après de fréquentes crises qui n'inspirèrent pourtant à ses geôliers ni compassion ni justice, le mal prit un caractère des plus alarmants, et il succomba, le 11 janvier au soir, au milieu des plus cruelles souffrances, suites de lésions graves dans la tête, l'estomac, la poitrine et les entrailles. Il était près de sa fin, lorsqu'arriva aux prisons l'ordre tardif et dérisoire de le transporter à l'hôpital. L'humanité a ses droits, les remords atteindront ceux qui les foulent aux pieds!

La femme de cet infortuné avait assisté à ses derniers moments. Elle fit venir auprès d'elle, de Travers, deux de ses frères, et adressa le 13 au Conseil d'Etat, une requête, pour demander que la dénouille mortelle de son mari lui fût livrée, afin de la faire ensevelir à Travers, lieu de son domicile. Le Conseil se borna à annoncer à Madame Petitpierre, que son mari serait enterré au cimetière de Neuchâtel

comme d'ordinaire. Les parents du docteur Petitpierre se rendirent alors chez M. Ch. de Marval, châtelain de Thielle, chargé de la direction des prisons depuis la retraite de M. de Perrot, maire de la ville, et le prièrent de les avertir du jour et de l'heure auxquels l'ensevelissement aurait lieu. M. de Marval se montra humain et généreux, et leur dit dans le moment même qu'il pensait que l'ensevelissement pourrait avoir lieu le mercredi 15, et il leur laissa le choix de l'heure, qu'ils fixèrent à huit heures du matin. M. de Marval leur ayant dit que sans doute ils ne feraient pas arriver toute la commune de Travers, les parents lui répondirent qu'ils ne feraient appeler que le nombre de parents que M. de Marval fixerait. Cet arrangement était arrêté entre l'intendant provisoire des prisons et les beaux-frères du prisonnier, lorsque pour leur malheur arriva l'huissier du maire de Neuchâtel. Il prit à part M. de Marval, et celui-ci, après quelques minutes d'entretien, rentra et annonça aux parents que les ordres qu'il venait de recevoir du Conseil d'Etat par l'organe de M. le maire de Neuchâtel, ne lui permettaient pas de donner suite à ses intentions. Les parents insistant beaucoup pour connaître les décisions du Conseil et du maire, M. de Marval leur promit de les leur faire savoir dans la soirée; il était alors cinq heures du soir. A sept heures, M. de Marval n'étant pas chez lui, les parents du défunt se rendirent aux prisons; ils y trouvèrent quelques lignes signées par M. de Marval, qui leur annonçait que le Conseil engageait la femme et les parents du docteur Petitpierre à ne pas prolonger inutilement leur séjour en ville pour son convoi. C'était refuser inhumainement de leur faire connaître le jour et l'heure où ils pourraient rendre les derniers devoirs au prisonnier.

Avant de se retirer, ils demandèrent à voir encore une fois le corps inanimé de leur beau-frère, le concierge s'y refusa; ils le supplièrent alors d'aller couper pour eux une mèche des cheveux du détenu; même refus barbare! Le lendemain 15, sur une information inexacte, la femme et les parents du docteur Petitpierre quittèrent Neuchâtel à midi; on les avait avertis que le corps avait été transporté à onze heures trois quarts de la nuit au cimetière de Neuchâtel. Le fait est qu'à cette heure-là deux gendarmes et deux préposés aux ensevelissements l'avaient transporté des prisons du Château à l'hôpital de la ville.

Dans la journée du 15, à quatre heures du soir, la cloche ordinaire des ensevelissements avait réuni une foule de gens de la classe inférieure sur la place de l'Hôpital. Ils témoignaient tous de l'intérêt qu'ils prenaient à la triste cérémonie dont ils croyaient être les témoins; mais il ne sortit pas de convoi de l'hôpital et la foule silen-

cieuse s'écoula. C'est dans la nuit du 15 au 16 janvier, à quatre heures du matin, que le corps fut transporté au cimetière. Trois jeunes gens, bourgeois de Neuchâtel, appartenant à de respectables familles de notre ville, parfaitement connus, qui avaient voulu être témoins de la translation du corps, furent, au mépris de toute convenance, arrêtés par l'un des officiers de la garde et ses soldats blottis le long des maisons du faubourg, puis conduits au corps-de-garde, comme on agirait à l'égard de vagabonds.

Ainsi, inhumanité chez les membres du gouvernement, barbarie chez leur employé le concierge, pusillanimité et faiblesse du Conseil d'Etat qui craignait une émeute, violation de toutes les règles lorsque la police bourgeoise se fait l'exécuteur des œuvres de ténèbres du gouvernement, violation par la police locale même de la liberté individuelle garantie aux citoyens de Neuchâtel, tels sont les faits qui ressortent de ce déplorable drame.

La mort du docteur Petitpierre excita dans la Suisse entière un long cri de réprobation contre le gouvernement de Neuchâtel. A part deux ou trois journaux, la presse de toutes les couleurs fut unanime pour stigmatiser les hommes qui avaient permis ou toléré les actes d'inhumanité tels que ceux qui avaient conduit au tombeau un homme du plus noble cœur et du caractère le plus inoffensif (*). Ce qui s'est passé depuis prouve que c'est le cas de répéter en l'appli-

(*) Lorsque le maréchal Ney fut immolé à la haine de la Restauration, son corps fut confié aux pieuses sœurs de l'hospice de la Maternité. On pouvait croire que l'ombre du vainqueur de la Moscowa ne serait pas regardée sans peur, et que celui qui avait commandé l'assassinat jugerait prudent de jeter un voile sur un grand homme inanimé. Eh bien ! la Restauration n'empêcha point la piété et la douleur de s'agenouiller auprès d'un cadavre, et à un peintre éloquent de transmettre à la postérité un des souvenirs de la royauté et de la mansuétude des Bourbons. Pourquoi la mairie et le Conseil d'Etat de Neuchâtel ont-ils été plus barbares que leurs amis de 1815 ? Pourquoi ont-ils été jusqu'à outrager la religion des tombeaux ? Pourquoi ?..... C'est qu'il est dans la nature des petites tyrannies d'être plus atroces que les grandes, et de faire du pouvoir et de la grandeur avec de mesquines tracasseries et des cruautés de détail.

(*Europe Centrale*, année 1834, n° 19.)

quant à cette circonstance, le fameux mot d'un diplomate célèbre: « Sa mort fut plus qu'un crime, ce fut une » faute. »

La sympathie publique ne s'arrêta pas à l'expression de regrets stériles. Une souscription destinée à venir au secours de la veuve et de l'enfant du martyr fut organisée, et atteignit en peu de temps un chiffre considérable. Les Neuchâtelois domiciliés à l'étranger participèrent avec empressement à cette œuvre de bienfaisance.

La Providence réservait hélas! d'autres coups à la veuve infortunée du docteur Petitpierre. Concentrée tout entière, depuis la mort de son mari, dans les soins que réclamait le seul rejeton qu'il lui avait laissé, elle parvenait quelquefois, en s'occupant de son enfant, à s'étourdir sur ses malheurs. Hélas! huit ans ne s'étaient pas écoulés depuis qu'elle avait perdu l'homme qui lui était si cher, que son fils qui était venu au monde le 11 janvier 1852, c'est-à-dire, jour pour jour et heure pour heure, deux ans avant que son père rendit le dernier soupir; ce jeune enfant dont l'intelligence précoce n'était égalée que par la sensibilité de son cœur, alla rejoindre son père dans le tombeau, le 17 avril 1842.

Nous croyons ne pouvoir mieux terminer cette notice qu'en reproduisant un court fragment d'une appréciation du docteur Petitpierre esquissée, avant les événements politiques, par son respectable confrère M. le docteur Allamand, connu par les excellentes notices statistiques qu'il a publiées sur plusieurs juridictions du pays:

« Ardemment zélé pour la science qu'il honore et pour laquelle il sera honoré un jour non moins que pour ses qualités personnelles, M. Petitpierre a d'abord donné une sérieuse attention à l'étude de l'anatomie; puis à celle de la physiologie. Des diverses parties que celle-ci embrasse, il s'est fortement attaché au jeu des *sympathies*,

‘sujet très riche pour sa brillante imagination et qu’il parviendra sûrement à féconder par la suite. Des trois règnes de la nature, c’est le minéral qui attire le moins ses méditations. Il aime singulièrement à cultiver les deux autres, et l’étude de la nature vivante lui plaît par-dessus tout. Voilà sans doute pourquoi son corps se penche en avant en entraînant dans la même direction sa tête ombragée de la plus belle chevelure, soit qu’il réfléchisse plus à son aise dans cette attitude sur les *perfections de l’espèce humaine*, soit que l’habitude de chercher les plus petites plantes lui fasse supposer qu’il peut même en trouver sur la route. »

Ajoutons à ce portrait l’appréciation suivante tracée par un de ses amis du Val-de-Travers :

“ Personne ne pouvait se défendre de l’émotion produite par ses chaleureuses improvisations qui toutes débordaient d’un cœur inspiré du divin amour de la patrie. Il avait un grand fonds d’amour pour ses semblables ; sa vocation de médecin lui ouvrant une large carrière pour le mettre en pratique, il en profitait avec empressement, ne se contentant pas d’administrer souvent gratuitement ses soins et ses propres remèdes, mais ouvrant sa bourse à tout venant sans compter s’il lui restait assez pour lui-même. Sa simplicité de mœurs, de goûts et d’habitudes n’était égalée que par la régularité et la sobriété de son régime alimentaire. Dans ses courses souvent longues, de jour et de nuit, il n’avait d’autre véhicule que ses jambes, défiant sous ce rapport les plus intrépides marcheurs. Prêt à toute heure à se rendre partout où il y avait quelque souffrance à soulager, il était très-souvent appelé dans des maisons écartées de nos montagnes. Nous qui l’avons souvent accompagné dans ses nombreuses courses, nous l’avons vu plus d’une fois gravir des pentes raides à faire perdre haleine au plus robuste montagnard ; il n’en paraissait nullement affecté, et il continuait tranquillement son chemin (*). ”



(*) Ceci répond suffisamment aux allégations du CONSTITUTIONNEL NEUCHATELOIS qui a prétendu, dans le temps, que le docteur Petitpierre était atteint de la phthisie pulmonaire avant d’entrer en prison.

Le 11 Janvier.

Aux Mânes d'-A.-N. PETITPIERRE.

ode prophétique, composée en 1834.

I.

Il n'est donc plus ; sur son front pâle
La main de la mort a passé ;
Une ombre froide et sépulcrale
S'étend sur son regard lassé.
La lampe aux arceaux suspendue,
D'en haut, sur cette tête nue
Répand une morne lueur ;
L'âme du prisonnier s'envole ;
Franchissant les murs de la geôle
Elle retourne au Dieu vengeur.

Venez contempler la victime
Gardiens, bourreaux de l'innocent...
Qu'on vous compte le prix du crime,
L'infâme salaire du sang.
Venez tendre la main avide
Où tombe l'obole homicide,
Promise pour solder la mort ;
Votre œuvre est aujourd'hui remplie,
Car il a bu jusqu'à la lie
Dans la coupe amère du sort.

Voilà donc une destinée
Dont vous répondrez, dans le ciel,
Au Dieu grand qui l'avait donnée,
À ce Dieu, seul juge éternel ;
Quand devant lui, horde brutale,
Juges de la cour prévôtale,

Tribunal de honte et de sang,
Et toi, l'homme au réquisitoire,
Dont le nom vit dans notre histoire,
Vous paraîtrez en frémissant !

A moins que la justice humaine
Dont l'heure peut sonner encor,
Sur vous n'étende et ne promène
Sa main de vengeance et de mort ;
A moins que déjà sur la terre
Vous ne payiez l'amende entière,
Que tout le sang ne soit lavé,
Et que le vôtre ne fléchisse
L'éternelle et haute justice,
Dont le bras sur vous est levé.

II.

Il ne verra plus la vallée,
Mais son souvenir y vivra
Dans chaque demeure isolée,
Où l'enfant, de lui, parlera ;
C'est là le plus noble héritage
Que ses ennemis, dans leur rage,
Ne sauraient jamais lui ravir ;
Car son nom, dans chaque famille,
De l'éclat de la vertu brille,
Et celui-là ne peut mourir.

Ah ! lorsque de la nouvelle ère
Luiront sur nous les jours d'azur,
Dans le Panthéon populaire
On lira ton nom grand et pur ;
Car l'avenir expiatoire
Réhabilitera ta gloire ;
L'avenir n'est point oublieux ;
Et tu comptas sur lui, sans doute,
Alors qu'au terme de ta route,
Tu fermas tristement les yeux.

Oui, patriote que je pleure !
Ton âme n'aura pas douté,
Qu'une fois resplendirait l'heure
Où reviendra la liberté.
Dans cette illusion sublime,
Tu sentis s'ébrécher la lime
Des chagrins amers et cuisants ;
Ton dernier râle d'agonie
Fut un soupir pour la patrie,
Un vœu pour ses tristes enfants.

Tu n'as pu voir briller l'aurore
Du jour qui doit nous affranchir ;
Mais l'espérance reste encore.....
Dors donc en paix, noble martyr !
Ta cendre tressaillera d'aise
Quand, au son de la Marseillaise,
Nous détrônerons nos tyrans,
Et que le beffroi, sur nos rives,
Sonnera les vêpres tardives
Que l'on attendit si longtemps.

Ah ! nous prendrons notre revanche ;
Un jour viendra pour te venger,
Quand la bannière rouge et blanche
Flottera sur chaque clocher.
Alors nous demanderons compte
De tant de forfaits et de honte
A ceux qui t'ont mis au cercueil,
Et nous mêlerons sur ta tombe,
Les lauriers au cyprès qui tombe,
Les chants de joie aux cris du deuil.

Mais, aujourd'hui, pour la patrie
Il est un devoir à remplir ;
Entendez cet enfant qui crie :
Voulez-vous me laisser mourir?...
Non ! la pitié du patriote,
Offrande pieuse et dévote

Qu'on n'implora jamais en vain,
Secourra sa noble souffrance,
Et fera luire l'espérance
Sur la veuve et sur l'orphelin.

Ainsi, dans la prison dernière
Où l'on t'a descendu vivant,
Que la terre te soit légère :
Le peuple adopte ton enfant.
Dors d'un sommeil calme et sans rêves
Au bruit du lac qui sur les grèves
Vient briser son flot irrité,
Et dont la vague fugitive,
Un jour enfin, sur notre rive
Ramènera la LIBERTÉ.

AVIS.

Depuis que la notice biographique sur le docteur Petitpierre est sous presse, il nous est parvenu sur les circonstances de sa captivité quelques renseignements complémentaires d'une certaine importance que nous regrettons de ne pouvoir y faire figurer. — Nous regrettons aussi de ne rien pouvoir publier sur la captivité de Dubois, qui a été entourée de circonstances non moins lugubres à certains égards que celle du docteur Petitpierre.